

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5583>



CAPA Hors Classe des Certifiés (Compte rendu)

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: jeudi 12 juillet 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La capa hors classe des certifiés s'est tenue au rectorat, dans des conditions de chaleur éprouvantes que les débats ont accentués, le lundi 2 juillet 2018. Le moins qu'on puisse dire est que ce ne fut pas une simple formalité, car la jonction de l'ancien et du nouveau système d'évaluation a demandé énormément de travail tant de la part des services du rectorat que du SNES FSU. Les documents fournis par le rectorat ont permis une analyse approfondie de la situation des 1133 collègues promouvables pour cette campagne. Les attaques qu'entend porter le gouvernement contre les commissions paritaires permettront-elles encore cela à l'avenir ? Le SNES FSU appelle la profession à faire entendre sa voix pour défendre le paritarisme en signant la pétition. Les Capas, ce sont les personnels qui en parlent le mieux, pas le gouvernement !

En amont de la capa, le snes fsu avait envoyé au rectorat des observations. Celles – ci portaient sur des orientations générales et sur des situations particulières. Le rectorat a répondu positivement à certaines demandes. 9 collègues avec un avis recteur dégradé dans la version initiale ont ainsi vu leur situation rectifiée. En outre, nous avons porté la revendication qu'à égalité de barème, l'ancienneté de corps prime pour un passage à la hors classe. En effet, grâce à PPCR, la hors classe devient une sorte de passage d'échelon normal, que seule une opposition de la rectrice peut empêcher. Ce n'était pas ce que proposait le rectorat initialement, qui tendait à valoriser deux fois l'appréciation de la valeur professionnelle. Le SNES FSU a été entendu sur cette question, et notre académie rejoint ainsi la très grande majorité des académies. Qu'on se le dise, les règles nationales, c'est au final moins d'emprise du management local sur la gestion des carrières, qu'il soit à l'initiative du DRH que des évaluateurs primaires.

Le SNES FSU a également relevé que le rectorat n'avait pas du tout réparti équitablement les avis Excellent et Très satisfaisant à l'intérieur d'un échelon. Comment expliquer qu'à certaines années d'ancienneté dans des échelons (par exemple, les collègues ayant moins d'un an d'ancienneté dans le 10^{À°}), aucun ne se voit attribuer l'avis excellent ? Malgré la démonstration de l'injustice et de l'absurdité de la méthode utilisée par le rectorat, basée en partie sur une observation de l'avis de la rectrice de l'année dernière alors que les règles n'étaient pas les mêmes, ce dernier a refusé toute modification. C'est pour nous injustifiable et impossible à expliquer aux collègues concernés qui sont véritablement lésés. Nous continuons donc d'intervenir sur cette question pour que des corrections soient apportées. De toute évidence, le rectorat n'a pas pris en compte le changement de paradigme lié à PPCR. Nous avons souligné en séance est celui de l'injustice risquée par ceux qui n'ont pas bénéficié de rendez-vous de carrière et qui vont se voir dépassés l'année prochaine par les nouveaux évalués.

Durant la préparation, les commissaires paritaires du Snes Fsu avaient repéré les dégradations d'avis entre la campagne 2017 et celle, aux règles nouvelles, de 2018, ainsi que les situations à revoir pour éviter des reculs d'avis incompréhensibles, qui génèreraient des appréciations de la rectrice « à consolider » pour les collègues. Cela n'empêche certes pas la promotion mais la retarde de plusieurs années. Ce sont plus de 80 situations individuelles qui ont été examinées à la loupe pour construire une défense pendant la CAPA. En séance, nous avons démontré la légèreté de certains avis attribués. Comment passe-t-on de favorable à « à consolider » en un an ? Suite à l'intervention du SNES FSU pendant la CAPA, le DRH en a convenu : l'avis embrasse l'ensemble de la carrière et n'a pas à être déterminé en fonction d'éléments conjoncturels. Syndiqués ou non syndiqués, nous continuons d'intervenir après la CAPA en fournissant une liste de tous les collègues pour lesquels l'appréciation de la rectrice entérine une évaluation qui nous semble arbitraire de la part d'un des deux évaluateurs primaires.

D'intenses débats ont eu lieu concernant le fait que certains avis qui dès lors ne seraient plus modifiables risquaient de pénaliser des collègues par rapport à leur promotion de grade, ou de les enfermer dans une évaluation injuste au vu de leur évolution depuis la dernière inspection.

Dans tous les cas nous avons eu à cœur de souligner les risques d'injustice pour les collègues et mis en exergue ce qu'il conviendrait de faire pour être le plus juste possible. Le rectorat n'ayant pas accepté cet aspect de nos propositions mais tenu compte de nos observations de détail permettant d'améliorer des situations, nous nous sommes abstenus lors du vote de cette capa.

Relevons enfin que l'UNSA et le SNALC n'ont pas fait de déclaration liminaire. Les commissaires paritaires UNSA ne

CAPA Hors Classe des Certifiés (Compte rendu)

sont intervenus à aucun moment des échanges de cette CAPA. Le commissaire paritaire du SNALC est intervenu une seule fois pour expliquer son vote en abstention, après les débats.